

ARTICLES

GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTÉS

LILLE — 7, Rue Nationale, 7, — LILLE

MAISON DE CONFIANCE N'ACCEPTANT AUCUN BON DE CRÉDIT NI D'ÉPARGNE

Demain Lundi 6 Mars et jours suivants

Exposition et Mise en Vente des premières Nouveautés de la Saison d'Été

Cette Exposition, préparée avec le plus grand soin, sera particulièrement intéressante, aussi engageons-nous vivement les Dames à la visiter et à profiter des nombreuses et réelles occasions qui leur seront offertes pendant cette mise en vente. Pour répondre au succès toujours croissant de nos comptoirs de Costumes et Confections pour Dames et Enfants, nous avons créé de nouveaux salons d'essayage des ateliers de coupe et de couture auxquels sont attachées coupées de premier ordre, aussi garantissons-nous la parfaite exécution de toutes les commandes. Nous possédons un grand choix de Modèles riches, élégants, de bon goût, et de la dernière nouveauté. Nous avons doublé, cette saison, les assortiments déjà si considérables de nos comptoirs de Costumes et Confections pour Dames et Enfants, Soieries, Lainages, Fantaisie, Deuil, Cotons impression d'Alsace, Jupons, Peignoirs, Matinées, Blouses, Corsages, Lingerie, Bonneterie, Ganterie, Cravates, Ombrelles, Parapluies, Blanc, Rideaux, Tapirs, Tissus d'ameublement, etc. L'importance de nos achats faits directement en fabrique et les soins scrupuleux apportés au choix de toutes nos Marchandises nous permettent d'offrir des articles de première qualité, de bon goût et à des prix défiant toute concurrence.

Grand choix de TOILETTES 1^{re} COMMUNION, Aumonières, Brassarts. Chemises pour jeunes gens

Envoi franco de Catalogues, Échantillons et de tout Achat à partir de 25 francs

69347

On reçoit, dans les bureaux du JOURNAL DE ROUBAIX des annonces et insertions de tous genres, pour tous les journaux du Nord de Paris, du reste de la France et de l'étranger, sans aucune augmentation de prix.

Immeubles à vendre

Etudes de M^{rs} HOUZÉ et GODRON, avoués à Lille.

Le mercredi 22 mars 1903, à midi, au Palais de Justice, à Lille, vente publique de :

ROUBAIX

Rue des Fossés, 40, 42, 44, 46, 48, rue Saint-Amant, 2 et 3.

7 MAISONS

dont 2 à usage d'estaminet

d'abord en deux lots, composés comme suit :

1^{er} lot. — Maisons rue des Fossés, n^{os} 40 et 42, sur la mise-à-prix de 8,000 fr.

2^e lot. — Maisons rue des Fossés, n^{os} 44 et 46 et rue de Saint-Amant, n^{os} 2 et 3, sur la mise-à-prix de 10,000 fr.

Puis le tout sera réuni pour l'adjudication être prononcée selon le mode le plus avantageux.

OCCUPATION :

Les n^{os} 40 et 42 de la rue des Fossés sont loués moyennant un loyer annuel total de 900 fr.

Les n^{os} 44 et 46 de la même rue sont loués à M. Lefebvre, banquier à Roubaix, moyennant un loyer annuel de 700 fr., jusqu'au 31 décembre 1903.

Les n^{os} 2 et 3 de la rue de Saint-Amant sont loués moyennant un loyer annuel total de 4,300 fr.

S'adresser pour plus amples renseignements à :

M^{rs} WAMEL, notaire à Douai, rue de la Gare, n^o 1, dépositaire du cahier des charges.

M^{rs} Eugène FABRE, avoué à Douai, rue de l'Université, n^o 4, pour la vente.

M^{rs} Eng. FABRE, 33865.

Etudes de M^{rs} CH. ROUSSEAU, notaire à Lille, rue de la Gare, n^o 27.

VILLE DE LILLE

(Section d'Esquermes)

rue de Cantelien, n^o 25, à l'angle de cette rue et de la rue d'Isly.

Une magnifique

PROPRIÉTÉ

Comprenant :

MAISON DE MAÎTRE

Dépendances

ET VASTE JARDIN

d'une contenance de 2 hectares 23 ares 43.

À vendre publiquement

L'an 1903, le mercredi 24 avril, à 3 heures après-midi, en l'étude dudit M^{rs} ROUSSEAU.

Cette propriété, située sur le parcours de deux lignes de tramways, convient à une habitation d'été et d'hiver, et par son étendue et sa configuration à la rivière de l'Arbonnois, se prête à la création de tout établissement industriel ou agricole. Elle peut être divisée par lots. (Voir les affiches). 33866

Etudes de M^{rs} Adolphe WAMEL, notaire à Douai, rue du Pont-de-Silvage, n^o 4, et de M^{rs} Eugène FABRE, avoué à Douai, rue de l'Université, n^o 4.

Licitation entre majeurs

VILLE DE TOURCOING

Arrondissement de Lille

Arrondissement du Nord

A VENDRE

7,411 mètres carrés

DE

TERRAIN

propre à bâtir

Lieu dit : « Au Blanc-Seau »

En quatre lots

Il sera procédé le mardi 24 mars 1903, à 9 heures 15 de l'après-midi, en la mairie de Tourcoing, par M^{rs} WAMEL, notaire à Douai, et ce commis à l'adjudication aux enchères publiques des immeubles dont suit la désignation.

DÉSIGNATION

VILLE DE TOURCOING

Lieu dit : « Au Blanc-Seau »

Article 1^{er}. — 3,034 mètres carrés environ de terrain propre

à bâtir y compris moitié d'une rue à établir dans le milieu de la propriété, sur laquelle il y aura dix mètres de large, tenant vers nord à M^{rs} Battaille et Lefebvre, vers midi à la rue à ouvrir du levant à M^{rs} Lepers et du couchant à M^{rs} Desmout, à la rue Claude Bernard.

Article 2. — 3,600 mètres carrés environ de terrain propre à bâtir, tenant vers nord à la rue à ouvrir, comprise pour moitié dans la contenance, la dite rue devant avoir une largeur de dix mètres vers midi à l'avenue de Madame Constantin Desaut, vers levant à la rue des Villes et vers couchant à l'article troisième ci-dessus.

Article 3. — 350 mètres carrés environ de terrain propre à bâtir, tenant vers nord à M^{rs} Vanderbeke, vers midi à une rue particulière à ouvrir, comprise pour moitié dans la contenance, vers levant à M^{rs} Vanderbeke, vers couchant à la rue Claude Bernard.

Article 4. — 377 mètres carrés environ de terrain propre à bâtir, tenant vers nord à M^{rs} Vanderbeke, vers midi à une rue particulière à ouvrir, comprise pour moitié dans la contenance, vers levant à M^{rs} Vanderbeke, vers couchant à la rue Claude Bernard.

Article 5. — 377 mètres carrés environ de terrain propre à bâtir, tenant vers nord à M^{rs} Vanderbeke, vers midi à une rue particulière à ouvrir, comprise pour moitié dans la contenance, vers levant à M^{rs} Vanderbeke, vers couchant à la rue Claude Bernard.

Article 6. — 377 mètres carrés environ de terrain propre à bâtir, tenant vers nord à M^{rs} Vanderbeke, vers midi à une rue particulière à ouvrir, comprise pour moitié dans la contenance, vers levant à M^{rs} Vanderbeke, vers couchant à la rue Claude Bernard.

Article 7. — 377 mètres carrés environ de terrain propre à bâtir, tenant vers nord à M^{rs} Vanderbeke, vers midi à une rue particulière à ouvrir, comprise pour moitié dans la contenance, vers levant à M^{rs} Vanderbeke, vers couchant à la rue Claude Bernard.

Article 8. — 377 mètres carrés environ de terrain propre à bâtir, tenant vers nord à M^{rs} Vanderbeke, vers midi à une rue particulière à ouvrir, comprise pour moitié dans la contenance, vers levant à M^{rs} Vanderbeke, vers couchant à la rue Claude Bernard.

Article 9. — 377 mètres carrés environ de terrain propre à bâtir, tenant vers nord à M^{rs} Vanderbeke, vers midi à une rue particulière à ouvrir, comprise pour moitié dans la contenance, vers levant à M^{rs} Vanderbeke, vers couchant à la rue Claude Bernard.

Article 10. — 377 mètres carrés environ de terrain propre à bâtir, tenant vers nord à M^{rs} Vanderbeke, vers midi à une rue particulière à ouvrir, comprise pour moitié dans la contenance, vers levant à M^{rs} Vanderbeke, vers couchant à la rue Claude Bernard.

Article 11. — 377 mètres carrés environ de terrain propre à bâtir, tenant vers nord à M^{rs} Vanderbeke, vers midi à une rue particulière à ouvrir, comprise pour moitié dans la contenance, vers levant à M^{rs} Vanderbeke, vers couchant à la rue Claude Bernard.

Article 12. — 377 mètres carrés environ de terrain propre à bâtir, tenant vers nord à M^{rs} Vanderbeke, vers midi à une rue particulière à ouvrir, comprise pour moitié dans la contenance, vers levant à M^{rs} Vanderbeke, vers couchant à la rue Claude Bernard.

Article 13. — 377 mètres carrés environ de terrain propre à bâtir, tenant vers nord à M^{rs} Vanderbeke, vers midi à une rue particulière à ouvrir, comprise pour moitié dans la contenance, vers levant à M^{rs} Vanderbeke, vers couchant à la rue Claude Bernard.

Article 14. — 377 mètres carrés environ de terrain propre à bâtir, tenant vers nord à M^{rs} Vanderbeke, vers midi à une rue particulière à ouvrir, comprise pour moitié dans la contenance, vers levant à M^{rs} Vanderbeke, vers couchant à la rue Claude Bernard.

Article 15. — 377 mètres carrés environ de terrain propre à bâtir, tenant vers nord à M^{rs} Vanderbeke, vers midi à une rue particulière à ouvrir, comprise pour moitié dans la contenance, vers levant à M^{rs} Vanderbeke, vers couchant à la rue Claude Bernard.

Article 16. — 377 mètres carrés environ de terrain propre à bâtir, tenant vers nord à M^{rs} Vanderbeke, vers midi à une rue particulière à ouvrir, comprise pour moitié dans la contenance, vers levant à M^{rs} Vanderbeke, vers couchant à la rue Claude Bernard.

Article 17. — 377 mètres carrés environ de terrain propre à bâtir, tenant vers nord à M^{rs} Vanderbeke, vers midi à une rue particulière à ouvrir, comprise pour moitié dans la contenance, vers levant à M^{rs} Vanderbeke, vers couchant à la rue Claude Bernard.

Article 18. — 377 mètres carrés environ de terrain propre à bâtir, tenant vers nord à M^{rs} Vanderbeke, vers midi à une rue particulière à ouvrir, comprise pour moitié dans la contenance, vers levant à M^{rs} Vanderbeke, vers couchant à la rue Claude Bernard.

Article 19. — 377 mètres carrés environ de terrain propre à bâtir, tenant vers nord à M^{rs} Vanderbeke, vers midi à une rue particulière à ouvrir, comprise pour moitié dans la contenance, vers levant à M^{rs} Vanderbeke, vers couchant à la rue Claude Bernard.

Article 20. — 377 mètres carrés environ de terrain propre à bâtir, tenant vers nord à M^{rs} Vanderbeke, vers midi à une rue particulière à ouvrir, comprise pour moitié dans la contenance, vers levant à M^{rs} Vanderbeke, vers couchant à la rue Claude Bernard.

Article 21. — 377 mètres carrés environ de terrain propre à bâtir, tenant vers nord à M^{rs} Vanderbeke, vers midi à une rue particulière à ouvrir, comprise pour moitié dans la contenance, vers levant à M^{rs} Vanderbeke, vers couchant à la rue Claude Bernard.

Article 22. — 377 mètres carrés environ de terrain propre à bâtir, tenant vers nord à M^{rs} Vanderbeke, vers midi à une rue particulière à ouvrir, comprise pour moitié dans la contenance, vers levant à M^{rs} Vanderbeke, vers couchant à la rue Claude Bernard.

Article 23. — 377 mètres carrés environ de terrain propre à bâtir, tenant vers nord à M^{rs} Vanderbeke, vers midi à une rue particulière à ouvrir, comprise pour moitié dans la contenance, vers levant à M^{rs} Vanderbeke, vers couchant à la rue Claude Bernard.

Article 24. — 377 mètres carrés environ de terrain propre à bâtir, tenant vers nord à M^{rs} Vanderbeke, vers midi à une rue particulière à ouvrir, comprise pour moitié dans la contenance, vers levant à M^{rs} Vanderbeke, vers couchant à la rue Claude Bernard.

Article 25. — 377 mètres carrés environ de terrain propre à bâtir, tenant vers nord à M^{rs} Vanderbeke, vers midi à une rue particulière à ouvrir, comprise pour moitié dans la contenance, vers levant à M^{rs} Vanderbeke, vers couchant à la rue Claude Bernard.

Article 26. — 377 mètres carrés environ de terrain propre à bâtir, tenant vers nord à M^{rs} Vanderbeke, vers midi à une rue particulière à ouvrir, comprise pour moitié dans la contenance, vers levant à M^{rs} Vanderbeke, vers couchant à la rue Claude Bernard.

Article 27. — 377 mètres carrés environ de terrain propre à bâtir, tenant vers nord à M^{rs} Vanderbeke, vers midi à une rue particulière à ouvrir, comprise pour moitié dans la contenance, vers levant à M^{rs} Vanderbeke, vers couchant à la rue Claude Bernard.

Article 28. — 377 mètres carrés environ de terrain propre à bâtir, tenant vers nord à M^{rs} Vanderbeke, vers midi à une rue particulière à ouvrir, comprise pour moitié dans la contenance, vers levant à M^{rs} Vanderbeke, vers couchant à la rue Claude Bernard.

Article 29. — 377 mètres carrés environ de terrain propre à bâtir, tenant vers nord à M^{rs} Vanderbeke, vers midi à une rue particulière à ouvrir, comprise pour moitié dans la contenance, vers levant à M^{rs} Vanderbeke, vers couchant à la rue Claude Bernard.

Article 30. — 377 mètres carrés environ de terrain propre à bâtir, tenant vers nord à M^{rs} Vanderbeke, vers midi à une rue particulière à ouvrir, comprise pour moitié dans la contenance, vers levant à M^{rs} Vanderbeke, vers couchant à la rue Claude Bernard.

Article 31. — 377 mètres carrés environ de terrain propre à bâtir, tenant vers nord à M^{rs} Vanderbeke, vers midi à une rue particulière à ouvrir, comprise pour moitié dans la contenance, vers levant à M^{rs} Vanderbeke, vers couchant à la rue Claude Bernard.

Article 32. — 377 mètres carrés environ de terrain propre à bâtir, tenant vers nord à M^{rs} Vanderbeke, vers midi à une rue particulière à ouvrir, comprise pour moitié dans la contenance, vers levant à M^{rs} Vanderbeke, vers couchant à la rue Claude Bernard.

Article 33. — 377 mètres carrés environ de terrain propre à bâtir, tenant vers nord à M^{rs} Vanderbeke, vers midi à une rue particulière à ouvrir, comprise pour moitié dans la contenance, vers levant à M^{rs} Vanderbeke, vers couchant à la rue Claude Bernard.

Article 34. — 377 mètres carrés environ de terrain propre à bâtir, tenant vers nord à M^{rs} Vanderbeke, vers midi à une rue particulière à ouvrir, comprise pour moitié dans la contenance, vers levant à M^{rs} Vanderbeke, vers couchant à la rue Claude Bernard.

Article 35. — 377 mètres carrés environ de terrain propre à bâtir, tenant vers nord à M^{rs} Vanderbeke, vers midi à une rue particulière à ouvrir, comprise pour moitié dans la contenance, vers levant à M^{rs} Vanderbeke, vers couchant à la rue Claude Bernard.

Article 36. — 377 mètres carrés environ de terrain propre à bâtir, tenant vers nord à M^{rs} Vanderbeke, vers midi à une rue particulière à ouvrir, comprise pour moitié dans la contenance, vers levant à M^{rs} Vanderbeke, vers couchant à la rue Claude Bernard.

Article 37. — 377 mètres carrés environ de terrain propre à bâtir, tenant vers nord à M^{rs} Vanderbeke, vers midi à une rue particulière à ouvrir, comprise pour moitié dans la contenance, vers levant à M^{rs} Vanderbeke, vers couchant à la rue Claude Bernard.

Article 38. — 377 mètres carrés environ de terrain propre à bâtir, tenant vers nord à M^{rs} Vanderbeke, vers midi à une rue particulière à ouvrir, comprise pour moitié dans la contenance, vers levant à M^{rs} Vanderbeke, vers couchant à la rue Claude Bernard.

Article 39. — 377 mètres carrés environ de terrain propre à bâtir, tenant vers nord à M^{rs} Vanderbeke, vers midi à une rue particulière à ouvrir, comprise pour moitié dans la contenance, vers levant à M^{rs} Vanderbeke, vers couchant à la rue Claude Bernard.

Article 40. — 377 mètres carrés environ de terrain propre à bâtir, tenant vers nord à M^{rs} Vanderbeke, vers midi à une rue particulière à ouvrir, comprise pour moitié dans la contenance, vers levant à M^{rs} Vanderbeke, vers couchant à la rue Claude Bernard.

Article 41. — 377 mètres carrés environ de terrain propre à bâtir, tenant vers nord à M^{rs} Vanderbeke, vers midi à une rue particulière à ouvrir, comprise pour moitié dans la contenance, vers levant à M^{rs} Vanderbeke, vers couchant à la rue Claude Bernard.

Article 42. — 377 mètres carrés environ de terrain propre à bâtir, tenant vers nord à M^{rs} Vanderbeke, vers midi à une rue particulière à ouvrir, comprise pour moitié dans la contenance, vers levant à M^{rs} Vanderbeke, vers couchant à la rue Claude Bernard.

Article 43. — 377 mètres carrés environ de terrain propre à bâtir, tenant vers nord à M^{rs} Vanderbeke, vers midi à une rue particulière à ouvrir, comprise pour moitié dans la contenance, vers levant à M^{rs} Vanderbeke, vers couchant à la rue Claude Bernard.

Article 44. — 377 mètres carrés environ de terrain propre à bâtir, tenant vers nord à M^{rs} Vanderbeke, vers midi à une rue particulière à ouvrir, comprise pour moitié dans la contenance, vers levant à M^{rs} Vanderbeke, vers couchant à la rue Claude Bernard.

Article 45. — 377 mètres carrés environ de terrain propre à bâtir, tenant vers nord à M^{rs} Vanderbeke, vers midi à une rue particulière à ouvrir, comprise pour moitié dans la contenance, vers levant à M^{rs} Vanderbeke, vers couchant à la rue Claude Bernard.

Article 46. — 377 mètres carrés environ de terrain propre à bâtir, tenant vers nord à M^{rs} Vanderbeke, vers midi à une rue particulière à ouvrir, comprise pour moitié dans la contenance, vers levant à M^{rs} Vanderbeke, vers couchant à la rue Claude Bernard.

Article 47. — 377 mètres carrés environ de terrain propre à bâtir, tenant vers nord à M^{rs} Vanderbeke, vers midi à une rue particulière à ouvrir, comprise pour moitié dans la contenance, vers levant à M^{rs} Vanderbeke, vers couchant à la rue Claude Bernard.

Article 48. — 377 mètres carrés environ de terrain propre à bâtir, tenant vers nord à M^{rs} Vanderbeke, vers midi à une rue particulière à ouvrir, comprise pour moitié dans la contenance, vers levant à M^{rs} Vanderbeke, vers couchant à la rue Claude Bernard.

Article 49. — 377 mètres carrés environ de terrain propre à bâtir, tenant vers nord à M^{rs} Vanderbeke, vers midi à une rue particulière à ouvrir, comprise pour moitié dans la contenance, vers levant à M^{rs} Vanderbeke, vers couchant à la rue Claude Bernard.

Article 50. — 377 mètres carrés environ de terrain propre à bâtir, tenant vers nord à M^{rs} Vanderbeke, vers midi à une rue particulière à ouvrir, comprise pour moitié dans la contenance, vers levant à M^{rs} Vanderbeke, vers couchant à la rue Claude Bernard.

Article 51. — 377 mètres carrés environ de terrain propre à bâtir, tenant vers nord à M^{rs} Vanderbeke, vers midi à une rue particulière à ouvrir, comprise pour moitié dans la contenance, vers levant à M^{rs} Vanderbeke, vers couchant à la rue Claude Bernard.

Article 52. — 377 mètres carrés environ de terrain propre à bâtir, tenant vers nord à M^{rs} Vanderbeke, vers midi à une rue particulière à ouvrir, comprise pour moitié dans la contenance, vers levant à M^{rs} Vanderbeke, vers couchant à la rue Claude Bernard.

Article 53. — 377 mètres carrés environ de terrain propre à bâtir, tenant vers nord à M^{rs} Vanderbeke, vers midi à une rue particulière à ouvrir, comprise pour moitié dans la contenance, vers levant à M^{rs} Vanderbeke, vers couchant à la rue Claude Bernard.

Article 54. — 377 mètres carrés environ de terrain propre à bâtir, tenant vers nord à M^{rs} Vanderbeke, vers midi à une rue particulière à ouvrir, comprise pour moitié dans la contenance, vers levant à M^{rs} Vanderbeke, vers couchant à la rue Claude Bernard.

Article 55. — 377 mètres carrés environ de terrain propre à bâtir, tenant vers nord à M^{rs} Vanderbeke, vers midi à une rue particulière à ouvrir, comprise pour moitié dans la contenance, vers levant à M^{rs} Vanderbeke, vers couchant à la rue Claude Bernard.

Article 56. — 377 mètres carrés environ de terrain propre à bâtir, tenant vers nord à M^{rs} Vanderbeke, vers midi à une rue particulière à ouvrir, comprise pour moitié dans la contenance, vers levant à M^{rs} Vanderbeke, vers couchant à la rue Claude Bernard.

Article 57. — 377 mètres carrés environ de terrain propre à bâtir, tenant vers nord à M^{rs} Vanderbeke, vers midi à une rue particulière à ouvrir, comprise pour moitié dans la contenance, vers levant à M^{rs} Vanderbeke, vers couchant à la rue Claude Bernard.

Article 58. — 377 mètres carrés environ de terrain propre à bâtir, tenant vers nord à M^{rs} Vanderbeke, vers midi à une rue particulière à ouvrir, comprise pour moitié dans la contenance, vers levant à M^{rs} Vanderbeke, vers couchant à la rue Claude Bernard.

Article 59. — 377 mètres carrés environ de terrain propre à bâtir, tenant vers nord à M^{rs} Vanderbeke, vers midi à une rue particulière à ouvrir, comprise pour moitié dans la contenance, vers levant à M^{rs} Vanderbeke, vers couchant à la rue Claude Bernard.

Article 60. — 377 mètres carrés environ de terrain propre à bâtir, tenant vers nord à M^{rs} Vanderbeke, vers midi à une rue particulière à ouvrir, comprise pour moitié dans la contenance, vers levant à M^{rs} Vanderbeke, vers couchant à la rue Claude Bernard.

Article 61. — 377 mètres carrés environ de terrain propre à bâtir, tenant vers nord à M^{rs} Vanderbeke, vers midi à une rue particulière à ouvrir, comprise pour moitié dans la contenance, vers levant à M^{rs} Vanderbeke, vers couchant à la rue Claude Bernard.

Article 62. — 377 mètres carrés environ de terrain propre à bâtir, tenant vers nord à M^{rs} Vanderbeke, vers midi à une rue particulière à ouvrir, comprise pour moitié dans la contenance, vers levant à M^{rs} Vanderbeke, vers couchant à la rue Claude Bernard.

Article 63. — 377 mètres carrés environ de terrain propre à bâtir, tenant vers nord à M^{rs} Vanderbeke, vers midi à une rue particulière à ouvrir, comprise pour moitié dans la contenance, vers levant à M^{rs} Vanderbeke, vers couchant à la rue Claude Bernard.

Article 64. — 377 mètres carrés environ de terrain propre à bâtir, tenant vers nord à M^{rs} Vanderbeke, vers midi à une rue particulière à ouvrir, comprise pour moitié dans la contenance, vers levant à M^{rs} Vanderbeke, vers couchant à la rue Claude Bernard.

Article 65. — 377 mètres carrés environ de terrain propre à bâtir, tenant vers nord à M^{rs} Vanderbeke, vers midi à une rue particulière à ouvrir, comprise pour moitié dans la contenance, vers levant à M^{rs} Vanderbeke, vers couchant à la rue Claude Bernard.

Article 66. — 377 mètres carrés environ de terrain propre à bâtir, tenant vers nord à M^{rs} Vanderbeke, vers midi à une rue particulière à ouvrir, comprise pour moitié dans la contenance, vers levant à M^{rs} Vanderbeke, vers couchant à la rue Claude Bernard.

Article 67. — 377 mètres carrés environ de terrain propre à bâtir, tenant vers nord à M^{rs} Vanderbeke, vers midi à une rue particulière à ouvrir, comprise pour moitié dans la contenance, vers levant à M^{rs} Vanderbeke, vers couchant à la rue Claude Bernard.

Article 68. — 377 mètres carrés environ de terrain propre à bâtir, tenant vers nord à M^{rs} Vanderbeke, vers midi à une rue particulière à ouvrir, comprise pour moitié dans la contenance, vers levant à M^{rs} Vanderbeke, vers couchant à la rue Claude Bernard.

Article 69. — 377 mètres carrés environ de terrain propre à bâtir, tenant vers nord à M^{rs} Vanderbeke, vers midi à une rue particulière à ouvrir, comprise pour moitié dans la contenance, vers levant à M^{rs} Vanderbeke, vers couchant à la rue Claude Bernard.

Article 70. — 377 mètres carrés environ de terrain propre à bâtir, tenant vers nord à M^{rs} Vanderbeke, vers midi à une rue particulière à ouvrir, comprise pour moitié dans la contenance, vers levant à M^{rs} Vanderbeke, vers couchant à la rue Claude Bernard.

Par suite d'une convention spéciale faite en faveur de notre Journal, nos Lecteurs recevront gratuitement, en se recommandant de nous, un abonnement d'un mois à la SCIENCE MODERNE.

REVUE VULGARISANTE

LA SCIENCE MODERNE

REVUE VULGARISANTE

SUJETS TRAITÉS DÉTAILLÉMENT

Les Études municipales de défrichement et les Epidémies. — La cause du Mal d'été et leur traitement. — Travaux électriques. — Mission Dyakow. — Le Choléra et la transfusion du sang. — Excursion en ballon à 3,600 mètres d'altitude. — Falsification du beurre, etc., etc.

INVENTIONS NOUVELLES

Comptes rendus de l'Académie des Sciences.

M^{rs} FERMIN-DIDOT & Co, Éditeurs

56, Rue Jacob, PARIS.

REPUBLICQUE FRANÇAISE

Ministère de la Guerre

Service de l'habillement

FOURNITURE

DES

TOILES

A DOUBLURE

Le 3 mai 1903, à trois heures de l'après-midi, dans la salle des audiences du Tribunal de commerce, à Paris, il sera procédé à l'adjudication publique, sur soumissions cachetées, de fournitures :

1^{re} Ligne : 100 mètres de toile de coton, largeur de 1 mètre 20, n^o 100, pour la fabrication de vêtements de troupe.

2^e Ligne : 100 mètres de toile de coton, largeur de 1 mètre 20, n^o 100, pour la fabrication de vêtements de troupe.

3^e Ligne : 100 mètres de toile de coton, largeur de 1 mètre 20, n^o 100, pour la fabrication de vêtements de troupe.

4^e Ligne : 100 mètres de toile de coton, largeur de 1 mètre 20, n^o 100, pour la fabrication de vêtements de troupe.

5^e Ligne : 100 mètres de toile de coton, largeur de 1 mètre 20, n^o 100, pour la fabrication de vêtements de troupe.

6^e Ligne : 100 mètres de toile de coton, largeur de 1 mètre 20, n^o